Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat présente le rapport complémentaire Andersen sur l'origine des pertes subies par la BCV

Le Conseil d'Etat a rendu public le rapport Andersen sur l'origine des pertes subies par la Banque cantonale vaudoise ces dernières années, le bien-fondé de ses orientations stratégiques et les facteurs de la faible rentabilité de l'établissement. Au vu des conclusions globalement rassurantes de cette étude, et afin de clore les démarches d'investigation liées au passé, le Conseil d'Etat a décidé qu'il votera la décharge en faveur des organes de la BCV lors de sa prochaine Assemblée générale.

Parmi les mesures annoncées en janvier, suite au besoin de nouvelles provisions révélées par la banque, le Conseil d'Etat a souhaité que Andersen procède à une analyse complémentaire. Les réponses apportées aujourd'hui par Andersen montrent d'abord que les pertes réalisées par la BCV l'ont été dans l'exercice de sa mission. En effet, la très grande majorité de ces pertes porte sur des crédits octroyés dans le canton, à des débiteurs professionnels de l'immobilier ainsi qu'à des petites et moyennes entreprises. Ces constatations confirment le soutien essentiel que la banque a apporté au tissu économique vaudois, en particulier pendant la crise des années nonante.

L'analyse montre ensuite que les reprises par la BCV d'autres établissements bancaires vaudois ne constituent pas la cause principale des pertes subies. Plus de la moitié de ces pertes trouvent leur origine au sein de la BCV, dans des créances contractées avant le mouvement de concentration. Il apparaît en outre que la banque dégage d'excellents résultats dans le domaine des affaires à la commission et celui du négoce, qui constituent ses points forts. En revanche, sa marge d'intérêt, sous le poids des crédits non performants, reste inférieure à la moyenne de la branche et péjore fortement sa rentabilité. Enfin, il ne ressort pas des travaux de Andersen que la banque ait pris des orientations stratégiques ou des risques excessifs qui auraient conduit à réduire ses moyens face au besoin de provisions.

Le Conseil d'Etat entend désormais porter son attention vers l'avenir, en particulier sur le processus de recapitalisation de la banque et le renforcement de sa solidité à long terme, afin qu'elle dispose des meilleures conditions pour jouer pleinement son rôle au service de l'économie du canton. A cet effet, le Conseil d'Etat a noté que le Conseil d'administration de la BCV a décidé de soumettre l'augmentation de capital à l'approbation de l'Assemblée générale du 26 juin prochain.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mai 2002

Jacqueline Maurer, conseillère d'Etat en charge du dossier BCV, 021/ 316 60 02

Rapport complémentaire BCV
Rapport compl_déf